

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 23/002/2007 (Public)
Bulletin n° : 023
ÉFAI
2 février 2007

Colombie. L'assassinat d'une défenseure des droits humains relance la controverse sur le processus de démobilisation des paramilitaires

Amnesty International condamne l'assassinat, le 31 janvier dans la ville de Montería, dans le département de Córdoba, de Yolanda Izquierdo, défenseure des droits humains. Des hommes armés, que l'on soupçonne d'être en lien avec des groupes paramilitaires soutenus par l'armée, ont tiré à plusieurs reprises sur elle, selon les informations qui nous sont parvenues.

Yolanda Izquierdo avait reçu plusieurs menaces de mort depuis décembre 2006 ; elle les avait signalées aux autorités locales quelques jours auparavant, demandant qu'une protection lui soit accordée. On pense généralement que c'est son rôle de représentante des personnes ayant survécu à des atteintes aux droits humains commises par les paramilitaires, lors du procès du dirigeant paramilitaire Salvatore Mancuso, qui lui a valu ces menaces.

Cet assassinat était clairement destiné à faire taire tous ceux qui sont assez courageux pour s'élever contre les atteintes aux droits humains, crimes de guerre et crimes contre l'humanité notamment perpétrés par des paramilitaires comme Salvatore Mancuso, par ceux qui ont soutenu les paramilitaires politiquement, économiquement ou militairement, certains membres des forces de sécurité notamment, ainsi que par de puissants groupes politiques et économiques.

L'assassinat de Yolanda Izquierdo suscite une nouvelle fois de sérieux doutes sur le processus censé être de démobilisation, qui continue de méconnaître le droit des victimes à la vérité, à la justice et à des réparations et qui, de toute évidence, a échoué à démanteler les groupes paramilitaires.

Amnesty International n'a cessé de dire que les groupes paramilitaires poursuivaient leurs opérations et continuaient de violer les droits humains partout dans tout le pays, en dépit des assurances du gouvernement colombien selon lequel plus de 30 000 combattants ont été démobilisés.

Amnesty International appelle les autorités nationales compétentes à ouvrir au plus vite une enquête approfondie et impartiale sur le meurtre de Yolanda Izquierdo et à adopter les mesures nécessaires pour protéger les témoins souhaitant prendre part aux audiences.

Complément d'information

Depuis 2003, les groupes paramilitaires ont entamé un processus de démobilisation de leurs combattants avec l'appui du gouvernement. Dans le cadre des dispositions légales adoptées pour faciliter ce processus de « démobilisation » - principalement la Loi pour la justice et la paix - les membres de groupes armés illégaux souhaitant bénéficier de la procédure établie par la Loi pour la Justice et la paix sont tenus de prendre part à des audiences spéciales au cours desquelles ils doivent donner le détail des atteintes aux droits humains auxquelles ils ont participé.